EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUIN 2024

Le 10 Juin 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 4 Juin 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

M.	ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme	SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme MUSETTI Conseillère Male
Mme	BASQUE	Conseillère Male	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller Mal
Mme	BOUDEAU	Conseillère Male	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme	ROHEL	Conseillère Male	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M.	CADRET	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	M. CHAPELLAN Adjoint
M.	ALCOUFFE	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère Male

ABSENTS EXCUSÉS: MM. RASCAR et SETTIER, Conseillers Maux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR: Bernard GUIRAUD

400 - OBJET: Motion de soutien au projet d'implantation d'un EPR2 sur le site du Blayais

Alors que la crise énergétique suscite un regain d'opinions positives en faveur de l'énergie nucléaire, et que l'arrêt dans quelques années des quatre réacteurs de la centrale du Blayais inquiète de plus en plus la population riveraine et ses élus, la perspective d'implantation de réacteurs EPR2 de nouvelle génération sur ce site est ressentie comme une opportunité à ne pas laisser passer.

Un premier lot de six EPR2 faisant partie du programme de relance du nucléaire décidé par le président MACRON a trouvé ses sites d'implantation avec Penly, Gravelines et Bugey grâce au soutien des présidents de leur Région. Un deuxième lot de huit réacteurs EPR2 en option offre une dernière possibilité de rattrapage pour les régions éventuellement intéressées.

EDF a précisé que le choix des futurs sites qui accueilleront les réacteurs EPR2 (**deux par site**) sera fondé sur trois critères d'ordre technique (*source froide*), foncière et politique (*acceptation sociale*). Les deux premiers critères feront l'objet d'une étude de sûreté pour autant que le troisième critère soit avéré.

Ils seront évalués en lien avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et avec RTE (Gestionnaire du réseau de transport d'électricité français). Après la phase de débat public, c'est l'État qui fera le choix des futurs sites, notamment en fonction du soutien local pour le projet.

Dès lors, la forte mobilisation du territoire au côté d'EDF sera une condition déterminante dans le choix des sites qui seront retenus en 2026 pour l'implantation des huit EPR2.

Le site du Blayais dispose de nombreux atouts qui répondent aux exigences techniques d'EDF pour accueillir une nouvelle installation nucléaire qui succèderait à l'installation existante. S'y ajoute la mobilisation de tous les acteurs du territoire, convaincus de l'intérêt de ce projet pour ses entreprises et ses habitants. Alain ROUSSET, président de la Région Nouvelle Aquitaine a apporté son soutien au projet du Blayais et EDF a décidé de retenir ce site, sur la liste des sites qui feront l'objet d'une étude de sûreté.

En conséquence de quoi nous, conseillers municipaux de la commune de LESPARRE MEDOC (33), ayant acté, que les résultats de l'étude de sûreté seraient validés par l'ASN, que le choix des futurs sites serait décidé par le gouvernement et que les sites retenus feraient l'objet d'une consultation préalable du public, soutenons le projet d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire composée de deux EPR 2 sur le site de Braud-et-St-Louis (33).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ

- Adopte la motion de soutien au projet d'implantation d'un EPR2 sur le site du Blayais, telle qu'énoncée ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme Le Maire

Bernard GUIRAUD